L'Europe a manifesté un si grand souci de l'existence de ses habitants, un si généreux dessein de les prémunir contre les misères qui peuplent les cités modernes, que nous lui pardonnons plus volontiers son acharnement à tuer. Ses oeuvres de vie nous consolent de ses oeuvres de mort. La France et l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre, la Belgique et la Roumanie ont su organiser tout un système de protection contre la pauvreté et, par l'assurance ou l'assistance, elles ont pris les moyens efficaces d'aider veuves et enfants, vieillards et victimes de l'accident ou de la maladie professionnels.

L'abstention du législateur laisse chez nous libre cours à l'initiative particulière. Celle-ci, par la prévoyance d'abord, la charité ensuite, atténue l'acuité de certaines infortunes. L'épargne sous toutes ses formes mettra l'ouvrier hors des atteintes de la détresse quand viendra le chômage. Mais le travailleur auquel un haut salaire permet l'économie, et qui garde le vouloir de faire servir le présent à préparer l'avenir, est un être de choix, d'exception. La grande masse vit au jour la journée. Le père est-il congédié, malade ou prématurément enlevé à sa famille? Celle-ci n'a pas de ressources pour continuer de se nourrir. C'est la misère, amenée parfois aussi par d'autres causes que la négligence ou la faute des parents. Il y a la foule des êtres, débiles de corps et d'esprit, qui n'ont ni la force physique, ni le ressort moral nécessaires à qui veut se créer une situation lucrative. Comment feront-ils face aux duretés de la vie ? Comment subsisteront-ils? paraissent la charité et ses oeuvres multiples.

La province de Québec s'en est peu à peu couverte. Fin 1914, elle comptait 50 hôpitaux, 6 asiles d'aliénés, 5 sanatoria, 114 institutions d'assistance spéciale (orphelinats, hospices, crèches, refuges). Montréal à lui seul possédait 20 hôpitaux, 1 sanatorium et 46 institutions d'assistance spéciale. Fondées et soutenues dans la plupart des cas par nos